

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 9 septembre 2015, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : Mme Michelle Payette      M. Roger Pilon  
                         M. Marcel Lafontaine      M. Conrad Hubert  
                         M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### 2015-RAG-5415      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

#### **6. Varia**

- 6.1 Proposition de quittance de la Caisse Populaire
- 6.2 Résolution d'attestation de la programmation de travaux et des coûts véridiques pour le TECQ 2014-2018
- 6.3 Adjudication du contrat de déneigement des chemins municipaux

Adoptée.

#### 2015-RAG-5416      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2015**

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2015 tel que présenté.

Adoptée.

#### 2015-RAG-5417      **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

La conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 5 753.18 \$ et la liste des comptes payés au montant de 7 579.91 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 9 septembre 2015 au montant de 21 182.42 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 9 septembre 2015**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 227 361.91 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 4 645.27 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Conciliation bancaire**

Présentation de la conciliation bancaire du 31 août 2015.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **État de revenus et dépenses**

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour août 2015.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Rapport des permis émis**

Présentation du rapport des permis émis pour août 2015.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Paiement de la facture pour l'appel d'offres 2015-004**

M. Armand Hubert responsable de la surveillance des travaux pour ce contrat a mentionné à la directrice qu'il y aurait peut-être un manque de matériaux dans le rechargement en rapport avec les mesures et l'épaisseur demandée. Le conseil demande qu'Armand et la directrice rencontre l'entrepreneur afin de voir s'il y aurait arrangement à faire afin de combler le manque de matériaux.

2015-RAG-5418

### **MANDAT À SYLVAIN PÉPIN POUR VÉRIFICATION AVERTISSEUR DE FUMÉE**

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire la vérification des avertisseurs de fumée afin d'être conformes à notre schéma de couverture de risque en incendie;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas de service d'incendie donc, aucun pompier à notre emploi qui peut faire cette tâche;

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Pépin nous a fait une offre et que le contrat proposé est intéressant et dans les coûts prévus à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu de mandater Sylvain Pépin pour faire la vérification des avertisseurs de fumée dans tous les domiciles aux coûts et aux conditions indiquées dans le contrat proposé et d'autoriser la directrice générale Annie Pelletier à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

2015-RAG-5419

### **NOMINATION ET DÉSIGNATION DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale Mme Annie Pelletier a été nommée inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'application des règlements et des amendes s'y rattachant relève de l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu de nommer Mme Annie Pelletier en tant que fonctionnaire désigné à l'application de toute la réglementation de la municipalité de Bois-Franc. Celle-ci sera donc la directrice générale, l'inspectrice municipale et la fonctionnaire désignée.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Renouvellement du comité consultatif d'urbanisme**

La directrice mentionne au conseil que le comité consultatif d'urbanisme devrait être renouvelé, car le conseiller qui faisait partie de ce comité ne l'est plus depuis les élections de 2013. Il faudrait donc nommer un nouveau conseiller à ce comité et par le fait même, voir s'il n'y aurait pas d'autres citoyens qui seraient intéressés à se joindre à ce comité.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Suivi de la rencontre avec le MAMOT sur l'étude de fusion**

La mairesse fait un résumé de la rencontre de travail qui s'est tenue avec le MAMOT sur l'étude de fusion avec la municipalité de Montcerf-Lytton. Celle-ci mentionne qu'un premier projet sera déposé d'ici peu aux deux conseils afin de montrer une première idée des chiffres que cela pourrait donner et que par la suite, ceux-ci pourront décider si l'étude se poursuit.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Statistiques de la bibliothèque pour juillet 2015**

La directrice mentionne au conseil qu'il y a eu 28 visites au total ainsi que 10 utilisateurs pour internet.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Ristourne de la MMQ**

La directrice mentionne au conseil que nous avons reçu une somme de 1 320 \$ en ristourne de la MMQ pour l'année 2014.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Proposition de quittance de la Caisse Populaire**

Suite au premier projet de quittance qui avait été présenté au conseil de Bois-Franc, quelques changements ont été faits en rapport avec les demandes du conseil, mais il reste un point à modifier. Le conseil propose donc un dernier changement et si celui-ci est accepté, la quittance sera signée.

2015-RAG-5420

### **ATTESTATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET DES COÛTS VÉRIDIQUES POUR LE TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixées à

28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adoptée.

2015-RAG-5421

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 8 septembre 2015, deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission pour le déneigement des chemins municipaux dont les résultats sont les suivants :

9019-6205 Québec Inc.	257 451.00 \$
-----------------------	---------------

9215-5894 Québec Inc.	286 802.46 \$
-----------------------	---------------

CONSIDÉRANT que nous avons procédé à l'examen des soumissions, et les avons jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est résolu d'octroyer le contrat pour le déneigement des chemins municipaux à 9019-6205 Québec Inc. pour la somme de 257 451.00 \$ taxes incluses pour trois (3) ans et d'autoriser la mairesse Julie Jolivette et la directrice générale Annie Pelletier à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

2015-RAG-5422

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Julie Jolivette, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale